

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 29 Juin 2011

Etaient présents:

MM. Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andriès, Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Douez, Deroo, Houssin, Lefait, Leroy, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.



Vu le rapport : 26-11

DECIDE :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 qui fait apparaître un montant de dépenses de 12.187.249,20 € pour un montant de recettes équivalent ;
- d'autoriser son président à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de ce budget ;
- de donner délégation à son président pour la signature de tout acte lié au fonctionnement général du syndicat ;

VOTANTS : 4

POUR : 4

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le - 4 JUL. 2011

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Budget 2011 – Décision Modificative n°1

Cette Décision Modificative a pour objet principal l'intégration dans le budget des excédents constatés dans le Compte de Recettes et Dépenses de l'exercice 2010 soit une somme globale de 1 261.855,68 €

Quelques imputations ont toutefois été ajustées.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.1 Recettes

Le montant des recettes de la section d'investissement s'élèverait à 8.267.818,60 € auquel correspond un montant de recettes équivalent. Celui-ci était fixé à 7.006.246,92 € après le Budget Primitif.

Cette augmentation est due à l'intégration de l'excédent de recettes de l'exercice 2010.

1.2 Dépenses

Les crédits supplémentaires sont affectés au chapitre 23, sur lequel sont imputées les principales dépenses liées aux travaux de mise à niveau des installations du Syndicat.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Recettes

Pas de modification.

2.2 Dépenses

Le chapitre 12 « Charges de personnel » connaît un certain nombre de modifications qui permettent de prendre en compte le recrutement d'un agent contractuel. La dotation de cet article reste inchangée à 204.120 €, malgré le passage des effectifs du Smael de 4 à 5 agents.

* * *

Le budget présenté fait apparaître une majoration du budget de 1.970.463,70 € dans la section Investissement, correspondant à une écriture rendue obligatoire par l'instruction comptable.
Cette augmentation porte le montant du budget à la somme de 12.187.249,20 €.

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir :

- se prononcer sur la proposition de Décision Modificative n°1 présentée ci-dessus qui fait apparaître un montant de dépenses de 12.187.249,20 € pour un montant de recettes équivalent ;
- autoriser son président à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de ce budget ;
- donner délégation à son président pour la signature de tout acte lié au fonctionnement général du syndicat ;

Vu le, 17 JUIN 2011

Le Président du Comité Syndical


Jean-Claude DISSAUX